

**Délibération n° 2019/10/21 n° 03 : FONCIER –  
Echange de terrains entre la communauté de  
Communes des Vallons du Lyonnais et la  
commune de Vaugneray dans le cadre de la  
réhabilitation et agrandissement du centre  
nautique intercommunal.**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 11/10/2019
En exercice :	<b>31</b>	
Présents :	<b>26</b>	Affichage de la convocation : 14/10/2019
Pouvoirs :	<b>4</b>	
Votants :	<b>30</b>	Affichage du compte rendu : 22/10/2019
<b>Présents</b> : MM. JULLIEN Daniel, MAZURAT Raymond, MALOSSE Daniel, Mme HECTOR Geneviève, M LARGE Philippe, Mme DUMORTIER Béatrice, M. DUPLAT Gérard, Mme CHARVOLIN Danièle, M. COQUARD Henri, Mme LANSON-PEYRE DE FABREGUES Anne, M. GERARD Daniel, Mme BERTHILLON Chantal, MM. WILLEMIN Edouard, RAMBAUD Gerbert, DEROZARD Olivier, Mmes HIMEUR Fatima, RAZY Sylvie, ARNAUD Sandrine, M. GILLET Rémi, Mmes DURAND Aline, CHAMARIE Joëlle, BERNY Carine, DE JERPHANION Marianne, NEMOZ Béatrice, TURPANI Solange, CROZIER Marie-Louise, FROMM Ghislaine.		
<b>Absents ayant remis pouvoir</b> :		
M BOUKACEM Safi donne pouvoir à M JULLIEN Daniel, M MOREAU Jean-Jacques donne pouvoir à Mme CHAMARIE Joëlle, M. ANDREYS Paul donne pouvoir à Mme ARNAUD Sandrine, M. BEAU Olivier donne pouvoir à Mme FROMM Ghislaine,		
<b>Absents ou excusés</b> :		
Mme DE JERPHANION Marianne		

Mme DUMORTIER Béatrice est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Afin de procéder à l'extension de la piscine intercommunale des Vallons du Lyonnais, il s'avère nécessaire de procéder à un échange de terrains entre la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais et la commune de Vaugneray.

En effet, le terrain d'assiette de l'extension de la piscine empiète sur un terrain à usage de talus situé entre le boulodrome et l'espace intercommunal.

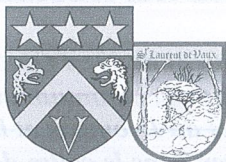
Afin de disposer d'une emprise foncière continue et sans enclave, il conviendrait de procéder à l'échange suivant :

- La CCVL cède à la commune de Vaugneray un terrain nu de 37 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée A 777 ;
- La CCVL cède à la commune de Vaugneray un terrain nu de 2 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée A 786 ;
- La commune de Vaugneray cède à la CCVL deux terrains nus de 5 m<sup>2</sup> et 35 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée A 772 ;

Par avis du 23 mai 2019, le service des Domaines a estimé la valeur vénale de l'échange à 1 € au profit de la commune de Vaugneray. Les surfaces échangées étant équivalentes, il est proposé au Conseil municipal de renoncer au bénéfice de cette soulte.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :**  
**30 suffrages exprimés : 30 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 octobre 2019 A 20 HEURES 30**



**Délibération n° 2019/10/21 n° 03 : FONCIER –  
Echange de terrains entre la communauté de  
Communes des Vallons du Lyonnais et la  
commune de Vaugneray dans le cadre de la  
réhabilitation et agrandissement du centre  
nautique intercommunal.**

**APPROUVE** l'acte d'échange, à titre gratuit, à conclure entre la commune de Vaugneray et la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais, comme suit :

- Cession par la CCVL à la commune de Vaugneray d'un terrain nu de 37 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée A 777 ;
- Cession par la CCVL à la commune de Vaugneray d'un terrain nu de 2 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée A 786 ;
- Cession par la commune de Vaugneray à la CCVL deux terrains nus de 5 m<sup>2</sup> et 35 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée A 772 ;

**RENONCE** au bénéfice de la soulte ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cet échange de terrains.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le

**23 OCT. 2019**

et de la publication en mairie le

**23 OCT. 2019**

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

